

27 avr 2012 -13:15

Saisie d'une cargaison de caméléons, de serpents et de grenouilles

Le 23 avril dernier, la douane a saisi à l'aéroport de Bruxelles-National 112 caméléons, 72 serpents et 100 grenouilles. Les animaux en provenance du Burundi étaient destinés à la Tchéquie. Après concertation avec le service CITES du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, il s'est rapidement avéré qu'il s'agissait d'un envoi illégal comprenant notamment quelques serpents venimeux très dangereux.

Les animaux étaient transportés dans de petits étuis en roseau mal fermés et les autorisations nécessaires pour le transport d'animaux de ce genre n'étaient pas en ordre. En outre, le certificat de santé n'était pas en règle. Certains animaux étaient en piteux état et n'ont pas survécu au transport.

Contrairement à ce qui a été dit précédemment dans la presse, les caméléons saisis n'ont pas été renvoyés au Burundi, mais sont provisoirement accueillis au Natuurhulpcentrum Opglabbeek. Les serpents et les grenouilles sont pris en charge par le Zoo d'Anvers. Trois serpents pour lesquels la Belgique ne dispose pas d'antidote seront euthanasiés.

Le commerce d'un grand nombre d'espèces est réglementé par la convention CITES (Convention sur le commerce international d'espèces animales et végétales menacées). Cette convention a été adoptée en 1975 dans le but de veiller à ce que le commerce de certaines espèces ne compromette pas la survie de ces animaux et végétaux à l'état sauvage. Pour certaines espèces, le commerce est totalement interdit; pour d'autres, il est autorisé sous certaines conditions.

Le service CITES est responsable de la délivrance des différents documents, mais aussi du contrôle de l'application de cette législation. À cet effet, il collabore étroitement, entre autres, avec les différentes instances douanières et la police, ce qui permet de procéder régulièrement à des saisies. En 2012, une cinquantaine d'infractions à la législation CITES ont déjà été constatées.

Personne de contact:
Anne Vanden Bloock
02/5247406
0485/332350

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be